

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 26 mars 2024

N° 24/020

JD/RJ/CJ/SA

Objet : Fixation du coût lauréat du concours d'accès au grade de bibliothécaire territorial (cat. A) – session 2023.

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six du mois de mars, le conseil d'administration dûment convoqué, s'est assemblé à VOLX, sous la présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS.

Nombre d'administrateurs en exercice : 19

Présents (11) :

M. Gérard AURRIC, M. Michel BRUNET, Mme Josselyne COSTE-LENNON, M. Jacques DEPIEDS, Mme Brigitte DURAND, M. Michel GRAMBERT, M. Patrick VIVOS, Mme Sylvie SAMBAIN, M. Gilbert REINAUDO, Mme Virginie SOSSI, M. Gérard BENOIT, suppléant de M. René VILLARD.

Absents représentés (3 procurations) :

Mme Michèle COTTRET donne procuration à Mme Josselyne COSTE-LENNON ;
M. Christophe IACOBBI donne procuration à M. Michel GRAMBERT ;
Mme Marion MARCHAL donne procuration à M. Michel BRUNET.

Absents excusés (5) :

M. Serge PRATO, Mme Sabine DANERI et sa suppléante Mme Clarisse BALLADUR, M. Pierre FISCHER et son suppléant M Gilles PAUL, M. Bernard LIPERINI et son suppléant M. Stephen PARRAUD, Mme Pascale SEGUIN et sa suppléante Mme Josette LAUVERGNIAT.

Secrétaire de séance : M. Michel BRUNET.

Monsieur Michel BRUNET, Vice-président, délégué au service concours rappelle au conseil d'administration que l'article 452-34 du code général de la fonction prévoit que les centres de gestion s'organisent au niveau régional pour l'exercice de leurs missions et notamment l'organisation des concours et examens professionnels relatifs aux cadres d'emplois de catégories A et B. Un schéma régional de coordination, de mutualisation et de spécialisation a donc été signé en 2022 pour désigner le centre chargé d'assurer la coordination (le CDG 13) et déterminer les modalités d'exercice des missions que les centres de gestion décident de gérer en commun ainsi que les modalités de remboursement des dépenses correspondantes.

Aussi, conformément à ce schéma, les concours ou examens de catégorie A et B sont financés par l'enveloppe financière reversée par le CNFPT au CDG 13.

Ainsi, le conseil d'administration doit délibérer pour arrêter le coût réel du concours d'accès au grade de bibliothécaire territorial (catégorie A) organisé par notre établissement en 2023, ce qui permettra au centre de gestion coordonnateur de rembourser au CDG 04 les frais engagés.

Ce coût prend en compte l'ensemble des dépenses (location de salles, rémunération des membres du jury, des agents du service concours, des frais d'hébergement et de déplacement des intervenants...).

Le Centre de Gestion 04 a déjà perçu un acompte du Centre de gestion coordonnateur de 15 840,00 € dans le cadre de l'organisation de ce concours en 2023.

Compte tenu des dépenses réelles engagées pour ce concours et du nombre de candidats admis (= 25), le président propose aux membres du conseil d'administration d'arrêter le coût réel de ce concours à la somme de 63 519,18€ soit un coût par lauréat de 2 540,77€.

Accusé de réception en préfecture
004-280400177-20240326-D24_020-DE
Date de réception préfecture : 28/03/2024

A l'unanimité à 14 voix pour :

- ✓ **Arrête** le coût réel du concours d'accès au grade de bibliothécaire territorial – session 2023 à la somme de **63 519,18€ soit un coût par lauréat de 2 540,77€.**
- ✓ **Charge** le Président d'émettre le titre correspondant au solde des dépenses engagées pour l'organisation de cet examen auprès du Centre de Gestion coordonnateur.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (par voie postale au 31 rue Jean-François Leca - 13235 Marseille cedex 2 ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

A Volx, le 26/03/2024



Publié le :

Transmis au représentant de l'état

Jacques DEPIEDS,
Président du Centre de Gestion
des Alpes-de-Haute-Provence.